

APPEL A CANDIDATURES
MARCHE DU TERROIR 2025 : « NOËL ET LES ZARLOR LOCAUX »

La Ville de Saint-Benoît lance son appel à candidature pour son incontournable Marché du Terroir, édition 2025 sur la thématique « Noël et les zarlor locaux ». Ce rendez-vous annuel est l'occasion idéale pour les producteurs, artisans et entreprises de mettre en valeur leurs produits et savoir-faire dans une ambiance festive et chaleureuse.

Cet appel à candidature concerne l'occupation d'un des espaces suivants :

- Espace exposants : produits artisanaux, produits du terroir, idées cadeaux et créations, etc... ;
- Espace de restauration : vente de produits alimentaires : camion, roulotte, stands.

Dates : du vendredi 12 décembre au dimanche 14 décembre 2025

Horaires : 16h00 à 22h00

Lieu : Place du front de Mer

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de Saint-Benoît
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU TITRE D'OCCUPATION :

L'occupation est précaire, temporaire, révocable et strictement personnelle. Elle prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Un emplacement de 3 mètres linéaires sur 3 mètres de profondeur sera mis à disposition pour les chapiteaux de l'espace exposants (*).

Horaires d'occupation de l'emplacement (hors installation) : à définir.

(*) Chaque forain devra prévoir un chapiteau de 3m x 3m ; un point lumineux et une rallonge de 25m en 2.5mm².

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023, les tarifs applicables sont :

Tarif A : 4,00 € pour 3m*3m/jour

Tarif B : 2,00 € pour 1m*3m/jour

Camion/roulotte/food-trucks: 1,50 €/ml/jour

Le montant dû sera encaissé par la Régie Municipale de la Ville, après signature de la convention, en amont de la manifestation.

Le candidat est invité à mettre à l'honneur un produit en lien avec la thématique sur son stand dans la mesure du possible et en adéquation avec son activité.

PRESCRIPTIONS DE SECURITE SUR SITE :

1 – Installations électriques :

Chaque participant devra s'assurer de la conformité de ses équipements électriques.
Concernant l'espace restauration, les modèles de prises sur site sont les suivants :

- Fiche mobile droite Hypra IP44 – 32A – 380V à 415V – 3P+N+T – plastique (Legrand)
- Fiche mobile droite P17 IP44 – 32A – 200V à 250V – 2P+T (Legrand)

2 – Sécurité incendie :

Chaque zone de cuisson devra être équipée d'un extincteur adapté aux risques (type CO₂ et à poudre ABC pour les feux de gaz), facilement accessible et conforme à la réglementation en vigueur (contrôle et maintenance à jour).

3 – Chapiteaux, tentes et structures :

- Les chapiteaux doivent être lestés aux quatre coins pendant toute la durée de la manifestation (les batteries et blocs de pierre sont interdits) ;
- Les bâches doivent être ignifugées et conformes à la norme M2 ;
- Une attestation de bon montage vous sera remise après acceptation du dossier et devra être remise, après installation, aux agents de la Direction de l'Économie et du Tourisme.

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de la Ville ou à le retirer sur place à la Direction de l'Économie et du Tourisme.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de candidature** (Annexe 1),
- **Un justificatif ou une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat est satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés... (Annexe 3),
- La communication de votre numéro de **SIREN** ou attestation **AMEXA**,
- Une **attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité,
- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire,
- Une **pièce d'identité** en cours de validité.

Pour les camions bar et food-truck :

- Une **attestation/rapport de vérification** par un bureau de contrôle agréé des installations de truck et respect des normes de sécurité afférentes en cours (électricité, gaz, sécurité incendie...)

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat. Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

CRITERES D'ANALYSE DE L'APPEL A CANDIDATURE :

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps seront étudiés.

Pour chaque candidature retenue, l'appréciation se fera selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre (diversité, originalité, fraîcheur) : **70 %**,
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand : **30 %**.

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue.

Tous les candidats seront avisés soit par un appel téléphonique, ou d'un mail, de la suite accordée à leur dossier.

MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE :

Le dossier de candidature devra être adressé :

- Par courrier où un numéro d'enregistrement sera attribué à :
Monsieur le Maire,
21 bis Rue Georges Pompidou
BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT
- par mail à : conomie.tourisme@ville-saintbenoit.re contre accusé-réception
- ou déposé sur place à la **Direction de l'Economie et du Tourisme** contre récépissé,
avant le vendredi 24 octobre 2025 à 12h00.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - Vendredi de 8h00 à 12h00